



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....29
 Pouvoirs.....09
 Excusés..... 04
 Absent..... 01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 20 MARS 2025**

**N°2025-03-11 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RELATIVE
 AU PROJET DE DECOUVERTE A SAXI-BOURDON DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
 JEAN JAURES 1**

Le jeudi 20 mars 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 7 mars 2025.

Présents :

| | | |
|------------------------|---------------------------|--------------------|
| MARTIN Pierre-Yves | CARCREFF Corinne | BEREZIN Serge |
| BOUDJEMAÏ Kaïssa | HERRMANN Marie-Catherine | MARKARIAN Olivier |
| MANTEL Serge | MOULINAT-KERGOAT Hélène | AOUATI Kheireddine |
| MAUROBET Catherine | LAFARGUE Jean-Claude | JOLY Nathalie |
| MONIER Annick | CRALIS Christophe | DJABALI Sara |
| CARRATALA Henri | LEROUX Pierre-Olivier | CHASSAIN Clément |
| LE COZ Lucie | BARATTA Jean-Pierre | TRILLAUD Laurent |
| AÏDOUDI Salem | FOURNIER Marine | HODÉ Laurence |
| COLLET Marie-Madeleine | ADLANI Myriam | GUIMARAES Odette |
| BERTHE Éloïse | BITATSI-TRACHET Françoise | |

Pouvoirs :

| | |
|--------------------|-----------------------------|
| MICONNET Olivier | à BOUDJEMAÏ Kaïssa |
| ARNAUD Philippe | à COLLET Marie-Madeleine |
| MAKHLOUF Dounia | à HERRMANN Marie-Catherine |
| DI IORIO Rina | à BARATTA Jean-Pierre |
| KOUCEM Yacine | à LEROUX Pierre-Olivier |
| BERNARD Anne | à CARCREFF Corinne |
| MILOTI Donni | à MARKARIAN Olivier |
| BONINI Bruno | à BITATSI-TRACHET Françoise |
| RENAULT Bernadette | à HODÉ Laurence |

Excusés :

| | | |
|-----------------|------------------|---------------|
| HAMZA Ali | ROSSINI Christel | ATTARD Gérard |
| BORDES Roselyne | | |

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme BORDES a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme BOUDJEMAÏ rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013 relatif aux cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège ;

Vu la Circulaire n° 90 – 039 du 15 février 1990 sur le projet d'école.

Vu le projet scolaire de « classe de découverte à Saxi-Bourdon » de l'école élémentaire Jean Jaurès 1 pour les classes de CE1A et de CM1-CM2 ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du 12 mars 2025 ;

Considérant la volonté de la commune d'accompagner les équipes enseignantes dans la réalisation de projets pédagogiques à forte valeur ajoutée pour les enfants de la Ville ;

Considérant la demande de soutien financier de l'école élémentaire Jean Jaurès 1 au titre du projet de « classe de découverte à Saxi-Bourdon » ;

Après en avoir délibéré ;

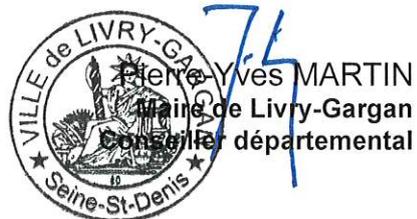
À l'unanimité,

Article 1 : Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la coopérative de l'école élémentaire Jean Jaurès 1 afin de participer aux frais de financement du projet de « Classe de découverte à Saxi-Bourdon » ;

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Annexe 1 : Projet « Classe de découverte à Saxi-Bourdon » de l'école élémentaire Jean Jaurès 1

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 20 mars 2025.



Date de publication : 28/03/2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250320-2025-03-11-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception en préfecture : 28/03/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Classes de CE1A et CM1-CM2

Classe de découverte

Saxi-Bourdon

Séjour du 12 au 16 mai 2025

Ecole Élémentaire Jean Jaurès 1

82 boulevard Jean Jaurès

93190 LIVRY-GARGAN

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250320-2025-03-11-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Présentation du projet

1. Classes

- ✓ Classes des CE1A de Madame DIRUIT BOUTON Marion (27 élèves) et Monsieur DERENEMESNIL Fabien CM1-CM2 (20 élèves)
- ✓ Ecole Elémentaire Jean Jaurès 1 (Livry-Gargan)

2. Date et lieu du séjour

- ✓ **Date** : Du 12 au 16 mai 2025
- ✓ **Lieu** : Centre de loisirs des Simonots, 1 rue de Charry, 58330 Saxi-Bourdon
- ✓ **Agrément** : 582750001

Le centre se situe sur la commune de Saxi-Bourdon, un petit village en pleine campagne.

3. Activité dominante

- ✓ Découverte du monde du vivant, approfondissement des connaissances sur l'antiquité et du Moyen-Age ainsi que de l'ère industrielle.

4. Encadrement

- ✓ Mme DIRUIT BOUTON, M DERENEMESNIL (enseignants).
- ✓ 3 parents accompagnateurs
- ✓ Des intervenants spécialisés encadrent les activités spécifiques.

Les enseignantes s'assureront que les conditions de sécurité requises sont respectées ainsi que le taux d'encadrement.

5. Transport

- ✓ **Départ** : en car de l'école Jean Jaurès 1 (Livry-Gargan) au centre de vacances (Saxi-Bourdon)
- ✓ **Sur place** : en car.
- ✓ **Retour** : en car du centre de vacances (Saxi-Bourdon) à l'école Jean Jaurès 1 (Livry-Gargan)

6. Assurances

- ✓ Assurance individuelle pour chaque enfant
- ✓ Assurance MAIF

7. Organisation

Une prise de contact a eu lieu en juin 2024 avec une personne de Nature Nièvre, prestataire sur le centre de Saxi-Bourdon. Nous avons pu discuter de l'organisation des "sorties avec nuitées" et des rôles et responsabilités des enseignants, des animateurs et des intervenants extérieurs.

De plus, l'emploi du temps et les dominantes sur le plan des activités ont déjà été fixés dans les grandes lignes.

Une prise de contact aura lieu avant le départ avec le coordinateur du séjour, le propriétaire du centre et les enseignants.

8. Communication avec les familles

- ✓ **Avant le départ** : communication via le cahier de liaison puis réunion de présentation de la structure et des activités.
- ✓ **Pendant le séjour** : le courrier sera le moyen de communication privilégié. Un blog sera mis en ligne et alimenté pendant le séjour.
- ✓ **Après le séjour** : exposition de photographies et travaux effectués par les élèves durant le séjour.

Objectifs généraux du séjour

1. Objectifs éducatifs

L'enfant va quitter sa famille et son environnement pour découvrir un autre milieu et participer à une expérience de vie en collectivité au cours de laquelle il partagera des moments privilégiés avec ses camarades de classe, les enseignants, les enfants de l'autre classe et une équipe d'adultes (animateurs, directeur du centre, personnel de service, intervenants spécialisés).

Pendant le séjour, l'enfant s'initiera à une vie en groupe qui implique pour tous :

- ✓ les mêmes droits et les mêmes devoirs
- ✓ les mêmes rythmes (contraintes horaires...)
- ✓ le respect de l'autre, de ses différences, de son intimité
- ✓ le respect de l'équipe éducative et de tous les adultes intervenants lors du séjour
- ✓ le respect du matériel collectif mis à la disposition de tous
- ✓ le respect de ce qui appartient à l'autre
- ✓ la gestion de son propre matériel (vêtements, jeux,...)
- ✓ la gestion de son propre argent de poche
- ✓ l'autonomie
- ✓ l'hygiène
- ✓ l'entraide

L'enfant s'initiera également :

- ✓ à un mode de vie en plein air
- ✓ au respect de la nature et de l'environnement

2. Objectifs spécifiques et contenus disciplinaires

Il s'agit, à travers la découverte du milieu rural et la pratique d'une nouvelle activité culturelle, de faire acquérir et de développer des compétences à la fois transversales et d'ordre disciplinaire en relation avec les programmes des cycles 2 et 3.

| | AVANT | PENDANT | APRES |
|-------------------------------|--|---|---|
| Langage oral | <ul style="list-style-type: none">● Echanger, débattre : - les règles de vie.● Oraliser des textes en prose ou des poèmes : - poèmes sur le thème de la nature. | <ul style="list-style-type: none">● Parler pour partager un point de vue personnel, des sentiments, des connaissances.● Participer à des échanges en prenant en compte la parole et le point de vue des différents interlocuteurs. | <ul style="list-style-type: none">● Parler en prenant en compte son auditoire : - exposé pour les camarades de l'école et pour les parents. |
| Lecture et littérature | <ul style="list-style-type: none">● Comprendre un texte littéraire et l'interpréter : - lecture de poèmes.● Comprendre des documents et des images et les interpréter : - étude de textes documentaires, informatifs, dans les différents domaines. | <ul style="list-style-type: none">● Comprendre un texte littéraire et l'interpréter : - lecture de contes● Comprendre des documents et des images et les interpréter : - étude de textes documentaires, | <ul style="list-style-type: none">● Comprendre un texte littéraire et l'interpréter : - lecture de contes - lecture d'album |

| | | | |
|-------------------------------------|--|--|---|
| | | informatifs, dans les différents domaines. | |
| Ecriture | <ul style="list-style-type: none"> ●Produire des écrits variés : <ul style="list-style-type: none"> -anticipation : envie, sentiment avant le départ. - traces écrites sur le cahier de classe de découverte. - écrits de travail. - création poétique. | <ul style="list-style-type: none"> ●Produire des écrits variés : <ul style="list-style-type: none"> - traces écrites sur le cahier de classe de découverte. - lettres aux parents ; messages collectifs, individuels sur le blog. - libellé d'enveloppes. - journal de bord chaque jour. - rédaction de textes par groupe ou individuel ayant pour thème : le départ, le voyage, l'arrivée, les chambres, les activités, les sorties, les veillées. | <ul style="list-style-type: none"> ●Produire des écrits variés : <ul style="list-style-type: none"> - Réécrire le « journal personnel de classe de découverte » : améliorer des textes produits, mettre des mots sur ses expériences, ses opinions, ses sentiments. - comparer des différents points de vue, traitement de textes. - insérer des photos, documents, dessins. - rédiger des commentaires écrits. - compte-rendu en vue de l'exposition. |
| Etude de la langue - Lexique | <ul style="list-style-type: none"> ●Acquérir la structure, le sens et l'orthographe des mots : <ul style="list-style-type: none"> - mise en réseau de mots autour du champ lexical de la campagne, des animaux, du mode de vie. | <ul style="list-style-type: none"> ●Acquérir la structure, le sens et l'orthographe des mots : <ul style="list-style-type: none"> - mise en réseau de mots autour du champ lexical de la campagne, des animaux, du mode de vie. | <ul style="list-style-type: none"> ●Réinvestir le lexique acquis au cours du séjour. |
| Mathématiques | <p>Grandeurs et mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> ●Comparer, estimer, mesurer des grandeurs : <ul style="list-style-type: none"> - estimer la durée du voyage. - estimer la distance du trajet. <p>Organisation et gestion de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> ●Lire et produire des tableaux. | <p>Grandeurs et mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> ●Comparer, estimer, mesurer des grandeurs : <ul style="list-style-type: none"> - calculer la durée du voyage. - calculer la distance du trajet. <p>Organisation de données</p> <ul style="list-style-type: none"> ●Lire et produire des tableaux <ul style="list-style-type: none"> - calculer une vitesse moyenne : voyage aller/retour. (cycle 3) - construire un tableau pour gérer son argent de poche. (cycle 3) - construire un graphique. (cycle3) <p>Résolution de problèmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ●Identifier certaines situations de proportionnalité | <p>Grandeurs et mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> ●Réinvestir : <ul style="list-style-type: none"> - les notions étudiées. <p>Organisation de données</p> <ul style="list-style-type: none"> ●Réinvestir : <ul style="list-style-type: none"> - les notions étudiées. |

| | | | |
|-----------------------------------|--|---|--|
| | | d'une carte postale, de trois, de dix...) | |
| Langue vivante Anglais | <ul style="list-style-type: none"> ● Acquérir le vocabulaire en lien avec les animaux. | <ul style="list-style-type: none"> ● Utiliser le vocabulaire en lien avec les animaux. | <ul style="list-style-type: none"> ● Parler de ses hobbies. ● Dire ce que l'on sait faire, ce que l'on peut faire. |
| Histoire | <ul style="list-style-type: none"> ● L'histoire des Hommes sous l'Antiquité, le Moyen-Age et l'époque contemporaine -Etudier des documents sur l'histoire et l'évolution des modes de vie. | <ul style="list-style-type: none"> ● L'histoire du village et de la région -Etudier l'histoire du village. - L'évolution des modes de vie à travers le temps. | |
| Géographie | <ul style="list-style-type: none"> ● Nommer et localiser un lieu dans un espace géographique : <ul style="list-style-type: none"> - la région, les départements. - villes principales, cours d'eau, montagnes, sommets. ● Utiliser les cartes : <ul style="list-style-type: none"> - notion d'itinéraire. - les transports, le réseau autoroutier. | <ul style="list-style-type: none"> ● Caractériser un espace : <ul style="list-style-type: none"> -visite du village - Observation du relief. - Observer l'habitat. | <ul style="list-style-type: none"> ● Comparer la région Ile-de-France avec la région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE. |
| EMC | <p>Le droit et la règle</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Comprendre les notions de droits et devoirs, les accepter : <ul style="list-style-type: none"> -élaborer des règles de vie de la classe de découverte. | <p>La sensibilité : soi et les autres</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Respecter autrui et accepter les différences. ● Manifester le respect des autres dans son langage et son attitude. <p>Le droit et la règle</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Comprendre les notions de droits et devoirs, les appliquer : <ul style="list-style-type: none"> -respecter les règles de vie de la classe de neige. -respecter le code de la circulation sur les pistes. | <p>L'engagement : agir individuellement et collectivement</p> <ul style="list-style-type: none"> ● S'engager dans la réalisation d'un projet collectif : <ul style="list-style-type: none"> -réaliser l'exposition pour les parents. |
| Sciences et technologie | <ul style="list-style-type: none"> ● Les outils numériques : <ul style="list-style-type: none"> - effectuer une recherche en ligne : Google Earth. ● L'eau : une ressource : <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre le cycle de l'eau (évaporation, pluie, neige, glacier, source, rivière...). | <ul style="list-style-type: none"> ● Les outils numériques et techniques : <ul style="list-style-type: none"> -envoyer des informations aux parents par l'intermédiaire d'un blog -Utiliser un objet technique : appareils | <ul style="list-style-type: none"> ● Les outils numériques : <ul style="list-style-type: none"> -préparer l'exposition pour les parents. |

| | | | |
|---------------------------|--|--|--|
| | -Observer les différents états de l'eau (liquide, gazeux, solide). | photographiques (exposition, contre-jour, cadrage, netteté, transfert de fichiers...). | |
| EPS | <ul style="list-style-type: none"> ●Réaliser une performance mesurée. - Courir longtemps sans être essoufflé. -Connaître ses capacités et ses limites, apprendre à les dépasser sans danger. | <ul style="list-style-type: none"> ●Réaliser une performance mesurée. -Connaître ses capacités et ses limites, apprendre à les dépasser sans danger. ●Adapter ses déplacements à différents types d'environnement : <ul style="list-style-type: none"> - chemin de randonnée - route | |
| Arts Plastiques | <ul style="list-style-type: none"> ●Produire, créer : <ul style="list-style-type: none"> -créer des étiquettes pour les chambres. -effectuer une production de la campagne à partir de « mes représentations » | <ul style="list-style-type: none"> ●Produire, créer : <ul style="list-style-type: none"> -illustrer le journal de bord -effectuer une production de la campagne in situ | <ul style="list-style-type: none"> ●Mettre en œuvre un projet artistique : <ul style="list-style-type: none"> -préparer l'exposition. |
| Education musicale | <ul style="list-style-type: none"> ●Ecouter, comparer et commenter : <ul style="list-style-type: none"> -écouter des musiques traditionnelles ou folkloriques bourguignonnes. ●Chanter et interpréter : <ul style="list-style-type: none"> -chansons sur le thème de la campagne et des animaux. | <ul style="list-style-type: none"> ●Ecouter, comparer et commenter : <ul style="list-style-type: none"> -écouter des musiques traditionnelles ou folkloriques bourguignonnes. | - |

Planning prévisionnel des activités des classes

| | Lundi 12 mai | Mardi 13 mai | Mercredi 14 mai | Jeudi 15 janvier |
|------------|--|--------------------------------------|---|---|
| Matin | Départ de l'école Arrivée sur le centre | Visite de Bibracte, ancienne oppidum | Visite du parc animalier et d'attraction Le Pal | Atelier au Pal par les soigneurs sur la biodiversité |
| Après-Midi | Visite du musée de la Mine et Goûter | Atelier de fouille archéologique | Visite du parc animalier et d'attraction Le Pal | Atelier au Pal par les soigneurs sur les animaux à travers le monde |
| Veillées | Veillée à définir | Veillée à définir | Veillée à définir | Veillée à définir |

| | Vendredi 16 mai |
|------------|---------------------|
| Matin | Château de Guédelon |
| Après-Midi | Retour à l'école |
| Veillées | |

Voyage scolaire Mai 2025 Saxi Br

| objet de dépense | Montant | cc |
|---------------------------|--------------------|--|
| Nature Nievre hébergement | 8 064,00 € | |
| Voyage Gonin | 6 425,00 € | |
| Musée de la mine (lundi) | 90,00 € | |
| Bibracte (mardi) | 691,00 € | |
| Le pal (mercredi) | 743,00 € | tarif à confirmer e |
| Le pal (jeudi) | 608,00 € | tarifs 2024 devis e |
| Guédelon (vendredi) | 405,00 € | tarifs 2024 devis e |
| | | |
| PRIX TOTAL | 17 026,00 € | |
| | | |
| subvention mairie | 0,00 € | |
| subvention département | 0,00 € | |
| Coopérative école | 0,00 € | |
| vente de gateau | 0,00 € | |
| autre | 0,00 € | |
| | | |
| reste à charge | 17 026,00 € | |
| | | |
| prix par élève: | | |
| nombre d'élève | 47 | 46 45 44 43 |
| tarif par élève | 362,00 € | 370,00 € 378,00 € 386,00 € 395,00 € |

ourdon

mentaire

n octobre

n octobre

n octobre

| | | | | | | | | |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 42 | 41 | 40 | 39 | 38 | 37 | 36 | 35 | 34 |
| 405,00 € | 415,00 € | 425,00 € | 436,00 € | 448,00 € | 460,00 € | 472,00 € | 486,00 € | 500,00 € |



DEVIS N°

047 Séjours Enfants

Hameau Les Simonots
58330 SAXI-BOURDON

Téléphone : 07 49 40 98 38

Mail : contact@nature-nievre.com

En date du 31/5/2024
Référence client
A l'attention de Mr Fabien DERENEMESNIL

Ecole Jean Jaurès
Adresse : 82 bd Jean Jaurès
Code postal : 93190 LIVRY GARGAN
N° tél : 06 12 96 34 14
Mail : fabien.desurmont@ac-creteil.fr

| Désignation | Qté | TVA | Prix unitaire HT | Prix unitaire TTC | Qté | Total HT | Total TTC |
|---|-----|-------|------------------|-------------------|-----|------------|------------|
| Prestation Hébergement et Restauration | | | | | | | |
| PC - Groupe enfants - Pension complète (45 enfants + 5 adultes) - 1 gratuité pour 20 enfants Séjour de 5 jours et 4 nuits - Du lundi 12/05/2024 au Vendredi 16/05/2024 Arrivée Lundi à partir de 10h00 - Départ le vendredi avant 12h00 | 4 | 10,0% | 38,18 € | 42,00 € | 48 | 7 330,56 € | 8 064,00 € |
| Repas supplémentaire du vendredi midi - pique nique (45 enfants + 5 adultes) - 1 gratuité pour 20 | 1 | 10,0% | 9,09 € | 10,00 € | 48 | 436,32 € | 480,00 € |
| Restauration (déjeuner / dîner) | | | | | | | |
| La pension complète comprend donc l'hébergement et les 4 repas par jour : | | | | | | | |
| *Le petit déjeuner (sous forme de buffet sucré et salé) - Horaires à adapter en fonction du groupe | | | | | | | |
| Buffet sucré : pain, brioche, pain de mie, biscotte, beurre, confiture, nutella, fruit, yaourt, céréales... | | | | | | | |
| Buffet salé : œufs durs, fromages, jambon, charcuterie... | | | | | | | |
| Boissons : café, thé, lait chaud, lait froid, chocolat chaud... | | | | | | | |
| *Le déjeuner et le dîner (sous forme de service à table) - Horaires à adapter en fonction du groupe | | | | | | | |
| une entrée ou éventuellement un potage le soir, un plat de viande ou de poisson, un plat de légumes ou féculents, un fromage (midi ou soir) | | | | | | | |
| un dessert. Le pain est à volonté. | | | | | | | |
| *Le goûter - Horaires à adapter en fonction du groupe | | | | | | | |
| pain avec beurre et confiture ou chocolat ou fromage ou pâtisserie, un verre de lait ou chocolat ou sirop | | | | | | | |
| La composition des menus sera adaptée aux souhaits des encadrants en amont | | | | | | | |
| Prestation activités & loisirs | | | | | | | |
| Randonnée avec les ânes (1 séance par enfant) Déroulement de l'activité - 1 demie journée + PN | 0 | 10,0% | 13,64 € | 15,00 € | 0 | 0,00 € | 0,00 € |

Conditions de règlement : à réception de facture
Acompte de 30% à la commande : oui
Mode de règlement : Chèque ou virement

| | | |
|--|------------|------------|
| SOUS-TOTAL TTC (Hébergement et Restauration) | 7 330,56 € | 8 064,00 € |
| SOUS-TOTAL TTC (Activités) | 0,00 € | 0,00 € |

Ce devis est valable 30 jours à compter de sa date de réalisation.
La réservation sera validée à réception de l'acompte

| | |
|---------------------|------------|
| TOTAL HT | 7 330,56 € |
| TVA | 733,44 € |
| TOTAL TTC | 8 064,00 € |
| TOTAL ACOMPTÉ (30%) | 2 419,20 € |

SAS Nature Nièvre - RCS Nevers SIRET 87756314800015 - N° de TVA Intracommunautaire FR 40 877563148
Détails Bancaires : IBAN FR76 1480 6580 0072 0315 3966 963 - BIC AGRIFRPP848

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250320-2025-03-11-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Le maire de SAXI-BOURDON,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R.123-1 à R.123-55, R.152-6 et R.152-7 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-1-470 du 13 avril 2012 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), à ses sous-commissions spécialisées, aux commissions d'arrondissement et aux commissions communales ;

Considérant l'avis favorable [ou défavorable] de la commission d'arrondissement de sécurité [ou de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur].

ARRETÉ

autorisant la poursuite d'exploitation d'un Etablissement Recevant du Public

Article 1er : L'établissement dénommé « Centre de Loisirs des Simonots » sis aux Simonots – Commune de Saxi-Bourdon, classé en typeERP.....L.O.ex.B. de la 4.ème catégorie relevant de la réglementation des ERP est autorisé à poursuivre son exploitation

Article 2 : La poursuite d'exploitation est conditionnée par la réalisation, le cas échéant, après déclaration ou autorisation de travaux, des prescriptions émises par la commission de sécurité du 30/06/2020 dans les délais fixés ci-dessous :

- prescription(s) n° 1 à 8 : [date limite à préciser]) Avant la prochaine commission de sécurité
- prescription(s) n° 9 à 16 : [date limite à préciser]) 30/06/2023

Article 3 : A la réalisation des prescriptions, ou, dans tous les cas, à l'expiration du(des) délai(s), l'exploitant tient informé le maire afin qu'il puisse apprécier l'opportunité de solliciter le passage de la commission de sécurité.

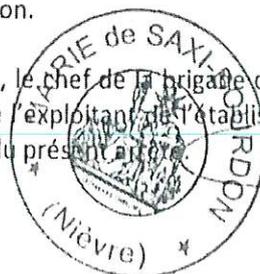
Article 4 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités.

Article 5 : Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipement, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en est de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de NEVERS dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 7 : Le secrétaire général de la mairie, le chef de la brigade de gendarmerie ou le commissaire de police territorialement compétent, ainsi que l'exploitant de l'établissement susvisé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saxi-Bourdon le 15 JANVIER 2021



Accusé de réception en préfecture
093219300464-20250320-2025-03-11-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

PREFECTURE DE LA NIEVRE

□□□

ARRONDISSEMENT DE NEVERS

□□

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

□

COMMISSION DE SECURITE DE
L'ARRONDISSEMENT DE NEVERS

Tél : 03/86/60/37/44 – Fax : 03/86/60/37/45
Adresse électronique : nelly.poidevin@sdis58.fr

PROCES VERBAL DE COMMISSION DE SECURITE

VISITE PERIODIQUE

Le jeudi 23 novembre 2023,

à la demande de Monsieur le Sous-Préfet de Nevers, s'est réunie la commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, afin d'émettre un avis conformément à l'article R. 143-41 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Les caractéristiques de l'établissement sont :

| | | |
|--|-------------------------------------|--|
| DESIGNATION : | CENTRE DE LOISIRS DES SIMONOTS | |
| ACTIVITES : Centre de vacances, hébergement de groupe et salle polyvalente non à dominant sportive | TYPES : R avec hébergement, L et O | |
| EFFECTIF : 198 personnes (*) (public et personnel) | CATEGORIE : 4ème | |
| ADRESSE : Lieu-dit "Les Simonots" Rue de Charry | DATE DERNIERE VISITE : 30 juin 2020 | |
| COMMUNE : 58330 Saxe Bourdon | REF. S. D. I. S. : E 275 00002 | |
| PROPRIETAIRE : Conseil Départemental de la Nièvre | EXPLOITANT : S. A. S. Nature Nièvre | |

(*) Dont éventuellement plus de trente mineurs hébergés

Rapporteur : Commandant Philippe ROSSIGNOL, officier de sapeurs-pompiers, titulaire du Brevet National Supérieur de Prévention contre les Risques d'Incendie et de Panique.

Date de la visite : Mardi 27 juin 2023 à 09 h 00

Après avoir entendu le rapporteur et pris connaissance des conclusions du groupe de visite, la commission émet un avis :

FAVORABLE - DEFAVORABLE

à l'admission du public dans l'établissement.

Le Président de la commission d'arrondissement

Pour le Président de la commission d'arrondissement
le chef du service départemental d'incendie et de secours
Geoffrey MASBOU

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250320-2025-03-11-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception en préfecture : 28/03/2025



Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

19 Place Saint-Exupéry
58000 NEVERS
03 86 21 70 10
mél : ce.sdjes58@ac-dijon.fr

Joanny Lefebvre
Tél : 03 45 64 02 31
joanny.lefebvre@ac-dijon.fr

SAS NATURE NIEVRE
les Simonots

58330 SAXI BOURDON

Récépissé de déclaration n° 582750001 d'un local hébergeant des mineurs

Local

Dénomination : SAS NATURE NIEVRE

Exploitant

Identité : SAS NATURE NIEVRE

Implantation

LES SIMONOTS

58330

SAXI-BOURDON

Tél :

0749409838

Caractéristiques local

Nombre de lits ou capacité de couchage : 50

Date de l'avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans : 07 juillet 2022

Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires : 22 janvier 2021

Caractéristiques ERP

Type : R Catégorie : 4

Date dernière visite commission sécurité : 30/06/2020

Date arrêté municipal d'ouverture : 15/01/2021

Remarques éventuelles : le 01/02/21 : poursuite d'exploitation par arrêté du 15/01/21 le 07/07/2022 autorisation pour 20 enfants de 4 à 6 ans

Fait le 6 octobre 2022 à Nevers

La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale

Pascale NICOLET-REMPAS

Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou dans l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.

Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien fait la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006.

Il n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative ne prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles.

Date de réception préfecture : 28/03/2025



Groupama



SERVICE CLIENT PROFESSIONNEL
50 RUE DE SAINT-CYR
69009 LYON
Tél : 09 74 75 0274 (coût d'un appel local)

NATURE NIEVRE
CENTRE DE LOISIRS
RUE DE CHARRY
58330 SAXI BOURDON

Vos références

N°client / identifiant internet : 47160900
N°souscripteur : 42565178C
N°contrat : 425651780007

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

NATURE NIEVRE

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

GROUPAMA RHONE-ALPES-AUVERGNE

Atteste que vous avez souscrit le contrat ACCOMPLIR ci-dessus référencé garantissant les conséquences financières de votre responsabilité civile professionnelle.

Vous exercez la profession : LOCATION DE GITES DE VACANCES OU CHAMBRE D'HOTES.

Activité professionnelle garantie :

Les garanties accordées par le contrat sont les suivantes :

EDITO/G2SARCP001/10-02-2023



Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne 50 rue de Saint-Cyr 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 355
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92762 - 75571 Paris CEDEX 12

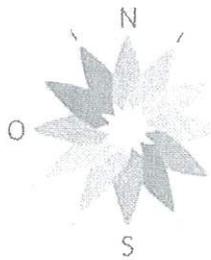
RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes
Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250320-2025-03-11-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025



N° souscripteur : 42565178C

| GARANTIES | | MONTANTS DE GARANTIE (1) | FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (2) |
|--|---|--|--|
| Responsabilité civile exploitation | - Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont : - <i>Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels</i> - <i>Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs</i> - <i>Vol du fait des préposés</i> | 16 000 000 € tous dommages confondus par année d'assurance 1 500 000 € par sinistre 46 000 € par sinistre 15 000 € par sinistre | Dommages corporels : sans franchise Dommages matériels et immatériels : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 311 € et un maximum de 1 554 € Sauf activités des TPE Manufacturières : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 543 € et un maximum de 3260 € |
| | - Faute inexcusable de l'employeur | 3 000 000 € par année d'assurance | sans franchise |
| | - Dommages matériels et immatériels consécutifs aux «Biens confiés» | 76 500 € par sinistre | 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 311 € et un maximum de 622 € |
| Responsabilité civile atteintes à l'environnement | - Tous dommages confondus dont : - <i>Dommages matériels et immatériels / Préjudices écologiques</i> - <i>Frais de remboursement des mesures conservatoires</i> | 765 000 € par année d'assurance 300 000 € par sinistre 10% du montant des dommages et à concurrence de 76 500 € par sinistre | Dommages corporels : sans franchise Autres dommages : 1 243 € |





Voyages
Gonin
le plus sûr chemin...

52 route de La Machine - B.P.11
58300 SAINT LEGER DES VIGNES
Tel : 03.86.77.11.44
Fax : 03.86.25.04.37

ECOLE JEAN JAURES LIVRY GARGAN
Monsieur DERENEMESNIL Fabien
82 boulevard Jean Jaurès
93190 LIVRY GARGAN

St Léger des Vignes, 12 juin 2024

Devis n°103301

(à rappeler lors de toute correspondance)

Nous vous remercions vivement pour votre demande et vous prions de trouver ci-dessous notre proposition pour votre voyage à destination de : **SAXI BOURDON** (Centre Equestre Les Simonots) sur la période du 12 au 16 mai 2025

VOTRE VOYAGE

Nombre de personnes transportées : 50

Nombre de véhicule : 1

Nous mettons à votre disposition un véhicule de capacité 53 places.

Ce véhicule Grand Tourisme comporte pour votre confort : climatisation, réfrigérateur, vidéo DVD et toilettes.

Pour votre sécurité, cet autocar est également équipé de ceintures, ABS, ESP et ASR.

CONDITIONS TARIFAIRES

PRIX : 2 475.00 euros T.T.C. pour les sorties à La Machine le 12 mai 2025 après-midi, Bibracte le 13 mai 2025 et le Pal les 14 et 15 mai 2025

PRIX : 6 425.00 euros T.T.C. pour la prestation complète (incluant les prestations des 12, 13, 14 et 15 mai 2025) avec départ de Livry Gargan le 12 mai 2025 et retour à Livry Gargan le 16 mai 2025 avec un arrêt à Guédelon

Les prix comprennent : le transport par autocar Grand Tourisme 53 places, les péages autoroutiers, les repas des conducteurs

Nos prix ont été calculés sur la base des éléments que vous nous avez fournis. Si ces éléments devaient changer, nous vous conseillons de nous en informer afin d'apporter les éventuelles modifications nécessaires. Nous vous rappelons que toute modification (trajet supplémentaire, changement d'horaire...) au cours du voyage non prévue dans le devis et que vous demanderiez au personnel de conduite, pourra donner lieu à un réajustement de tarif.

Vous trouverez ci-joint un rappel de la législation sociale des transports qui vous aidera à compléter (et/ou à modifier) le coupon de réservation de voyage. **ATTENTION! Cette proposition ne constitue pas une réservation**, vous devez impérativement nous renvoyer le coupon joint pour que votre réservation soit effective.

Nos prix sont calculés sur la base de tarif de gasoil du 12 juin 2024, toutefois nous nous réservons la possibilité de les réactualiser en cas de forte hausse du prix du gasoil.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de votre confiance.

Accuse de réception en préfecture
093-219300464-20250320-2025-03-11-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception en préfecture : 28/03/2025
Benjamin CHABANNE

LEGISLATION SOCIALE

1) UN SEUL CONDUCTEUR

- Un conducteur ne peut conduire plus de 4h30 sans interruption. Il doit bénéficier d'une pause au moins égale à 45mn à l'issue de ce temps de conduite ou de 2 interruptions (de 15mn et 30 mn) réparties dans cette période.
 - Le temps de conduite journalier est limité à 9h.
 - L'amplitude est la durée séparant la prise de service de la fin du service (pour un départ et un retour de nos locaux), lors d'une journée de travail d'un conducteur, cette amplitude doit être inférieure à 14h.
 - Il ne faut pas oublier que le conducteur a débuté sa journée avant de vous prendre en charge, et qu'il la terminera après vous avoir déposé au retour. Si l'amplitude du parcours prévu conduit à une amplitude supérieure, il devra être prévu la mise à disposition par le transporteur d'un personnel supplémentaire (2 chauffeurs ou un relais)
- sauf s'il y a interruption du voyage durant 9h minimum durant lesquelles le conducteur ne doit exercer aucune activité.

2) CONDUCTEUR EN DOUBLE EQUIPAGE

- En équipage de 2 conducteurs, l'amplitude maximale de la journée de travail est de 18 heures. Si l'amplitude du parcours prévu conduit à une amplitude supérieure, il devra être prévu la mise à disposition par le transporteur d'un personnel supplémentaire.
- Toutes ces dispositions sont extraites des lois et règlements en vigueur, une prestation de qualité présentant les meilleures garanties de sécurité implique le respect de la législation.
- Pour plus de détails vous pouvez consulter le site : http://loffice.org/fr/voyages/la_reglementation_car.pdf

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Lorsqu'une personne réserve pour plusieurs personnes, elle s'engage au nom des autres. De ce fait, nous considérons que tous les membres du groupe acceptent les conditions des Voyages Gonin.
- Nos tarifs s'entendent TTC, il n'y a pas de frais de bagage ni d'assistance.
- Nos véhicules sont contrôlés deux fois par an par un organisme indépendant et possèdent chacun une licence de transport délivrée par le ministère de l'équipement et du transport.
- Il est interdit de fumer, boire et manger dans les autocars Voyages Gonin.
- Les bagages des clients sont transportés à leurs propres risques. Voyages Gonin ne pourra être tenu pour responsable des pertes ou des dommages.
- Voyages Gonin fera son possible pour que les véhicules arrivent à l'heure aux rendez-vous fixés et déposent ainsi le ou les clients à l'heure prévue sur leur lieu de destination ; cependant elle décline toute responsabilité due à des faits indépendants de sa volonté (accident de la route bloquant la circulation, embouteillages imprévus, intempéries, fermetures de voies routières, contrôles de force de l'ordre...)
- Les passagers ont l'obligation de porter la ceinture de sécurité.



CONTRAT DE TRANSPORT

A nous retourner par mail (c.chevalier@voyages-gonin.com) ou par courrier, compléter des modifications si besoin, dater et signer :

Entre : Monsieur DERENEMESNIL Fabien Représentant : ECOLE JEAN JAURES LIVRY GARGAN et les VOYAGES GONIN
(n° Téléphone urgence 06 80 25 05 60)

DEVIS N° .103301

à destination de :SAXI BOURDON

pour le transport de (nombre)..... personnes

DATE de départ :

HEURE de départ :

LIEU de départ :

DATE de retour :

HEURE de retour: à préciser

-soit l'heure de départ de votre destination

-soit l'heure d'arrivée pour le retour à votre point de départ

Compte tenu des horaires, ce voyage nécessite l'emploi dechauffeur (s) ou un relais chauffeur à l'aller au retour

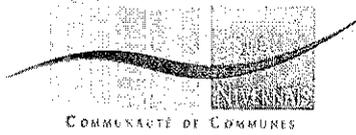
Ceci afin d'être en conformité avec la législation concernant les conditions de travail applicables aux conducteurs.

Je m'engage donc à respecter ces horaires.

Date :

Nom et Signature :

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250320-2025-03-11-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025



Ecole Jean Jaurès 1
82 Boulevard Jean Jaurès
93190 Livry Gargan

La Machine, le 31 mai 2024

| DEVIS Visite du Musée de La Mine de La Machine | | |
|---|---|-----------|
| Descriptif | 45 enfants à 2€ 5 accompagnateurs gratuits <i>Prévoir 3h de visite pour le Musée et le Puits des Glénons et sa galerie de mine.</i> | 90 € 0 |
| TOTAL 90 € Quatre-vingt-dix euros. | | |

Mode de paiement (à régler sur place) :

- en espèces
- par chèque à l'ordre du « Trésor Public »
- par carte bleue
- par virement bancaire

La responsable du Musée de la Mine

Manon MARIETTE

Numéro de SIRET : 200 067 700 000 19

B I B R A C T E

Service des publics

JD

- CONTRAT DE RÉSERVATION 25-011 -

| | | |
|----------------|--|---------------------------|
| CONTACT | | FACTURATION |
| Nom | Monsieur Derenèmesnil | Ecole Jean Jaurès 1 |
| Coordonnées | Fabien.Desurmont@ac-creteil.fr | 82, boulevard Jean Jaurès |
| | Tél : | 93190 Livry Gargan |

MARDI 13 MAI 2025

| | | | | | | | |
|--|---------------------------------------|------|--------|------|-------------|------|---|
| Horaires | 10h-12h30 et 13h30-16h | | | | | | Merci de vous présenter à l'accueil du musée en arrivant pour l'enregistrement Lieux d'activités : -musée-site-chaudron- |
| Effectif : | 45 élèves et 5 adultes CE1-CM1-CM2 | | | | | | |
| PRESTATIONS SÉJOURS Hébergement et restauration | | | | | | | TARIFS |
| | Petit - déj. | Midi | Goûter | Soir | Pique-nique | Nuit | Journée découverte 675 € 15€ par élève 3 gratuits adulte 8€ adulte supplémentaire 16 € |
| Lundi | | | | | | | |
| Mardi | | | | | | | |
| Mercredi | | | | | | | |
| Jeudi | | | | | | | |
| Vendredi | | | | | | | |
| Samedi | | | | | | | |
| Dimanche | | | | | | | |
| | | | | | | | TOTAL 691 € Arrhes à verser 207 € |
| PROGRAMME | | | | | | | |
| Activité 1 visite guidée du site archéologique Activité 2 visite thématique du musée et atelier pratique | | | | | | | |
| Les élèves seront répartis en trois groupes maximum, et suivront chacun leur propre programme sur le site ou dans le musée. Bibracte se réserve le droit de modifier le programme sans préavis. Accès au site archéologique <u>avec votre bus</u> . | | | | | | | |
| GUIDES 3 | | | | | | | |

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente préalablement à la validation de sa réservation. Toute validation de la réservation vaut acceptation des conditions générales sans exception. En conséquence, le client déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce de ce fait à se prévaloir de tout autre document.

| | |
|--|---|
| Lu et approuvé, date et signature du responsable | Date et signature du responsable de Bibracte EPCC |
| | P/O <i>Oriane Rousselet</i>  |

Cet e-mail ne peut pas charger des images à distance.

Objet : **Le PAL - SCOLAIRE // ÉCOLE JEAN JAURÉS**

A : "fabien.desurmont@ac-creteil.fr" <Fabien.Desurmont@ac-creteil.fr>

Cc : Guillaume PICARD <guillaumepicard@lepal.com>

Date : 06/06/24 10:00

De : Pedagogie <pedagogie@lepal.com>

Bonjour,

À ce jour nos calendriers ne sont pas encore réalisés, nos tarifs ne sont pas encore actés, mais nous pourrions vous accueillir sans souci sur ces dates pour vous proposer des animations pédagogiques le jeudi 15 mai.

Je vous invite à nous recontacter début septembre afin de réaliser votre devis.

Je reste disponible par mail ou par téléphone pour toute information complémentaire,
Belle journée,

Candy Sevoz
Service pédagogique

SAS Le PAL
Tél : +33 4 70 42 07 07
www.lepal.com



Adoptez l'éco-attitude. N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

De : Info <info@lepal.com>

Envoyé : vendredi 31 mai 2024 12:08

À : Alice GASTELLIER <alicegastellier@lepal.com>

Objet : TR: Nouvelle demande de contact

Stéphanie
Secrétariat

SAS LE PAL
CS 60001
03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

Tél:33(0)4 70 42 68 10

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250320-2025-03-11-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025



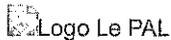
Adoptez l'éco-attitude. N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

De : no-reply@lepal.com <no-reply@lepal.com>

Envoyé : vendredi 31 mai 2024 06:39

À : Info <info@lepal.com>

Objet : Nouvelle demande de contact



[Accéder au site](#)

Objet : Nouvelle demande de contact

- **Vous êtes** : Responsable École
- **Prénom** : FABIEN
- **Nom** : DERENÉMESNIL
- **Email** : fabien.desurmont@ac-creteil.fr
- **Votre demande** : Bonjour, Dans le cadre de la préparation d'un voyage scolaire pour l'année prochaine, nous souhaiterions visiter votre parc sur deux dates: - Mercredi 14 mai 2025: accès au parc libre et accès aux attractions - Jeudi 15 mai 2025: entrée scolaires + atelier pédagogique. Serait-il possible d'obtenir un devis pour 45 élèves et 5 accompagnateurs? Classes de CE1 et CM1/CM2 Ecole Jean Jaurès 1 82 boulevard Jean Jaurès 93190 Livry Gargan Cordialement M Derenèmesnil
- **Newsletter** : Oui

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250320-2025-03-11-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Objet : RE: Nouvelle demande de réservation

Date : 02/06/24 12:58

A : "fabien.desurmont@ac-creteil.fr" <Fabien.Desurmont@ac-creteil.fr>

De : Réservations <reservations@guedelon.fr>

Bonjour,

J'ai bien reçu votre demande de réservation pour 2025.

Cependant, notre calendrier des réservations 2025 n'est pas encore ouvert. Il devrait l'être courant octobre. Je conserve bien votre demande de réservation en attendant son ouverture.

N'hésitez pas à nous recontacter fin octobre si vous n'avez toujours pas reçu votre contrat de réservation !

Cordialement,

M. TOINET Olivier

Service réservations
Guédelon – D955 – 89520 Treigny
Ligne directe : 03 86 45 66 12
Standard : 03 86 45 66 66
reservations@guedelon.fr
www.guedelon.fr



Suivez-nous sur :



De : reservations=guedelon.fr@email.guedelon.fr <reservations=guedelon.fr@email.guedelon.fr> **De la part de**
Derenémesnil Fabien

Envoyé : vendredi 31 mai 2024 06:50

À : Réservations <reservations@guedelon.fr>

Objet : Nouvelle demande de réservation

Nouvelle demande de réservation :

type : groupe d'enfants

dates : 1 : 15/05/2025 -

horaires d'arrivée : 10h

horaire de départ : 16h

Classe 1 :

nombre d'enfants : 20

niveau scolaire : CM1/CM2

nombre d'adultes : 2

type de visite : La visite de Guédelon

parcours pédagogique : Pour un Moyen-Age coloré (cycle 3)

atelier : atelier taille de pierre (7 ans et +)

Classe 2 :

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20250320-2025-03-11-DE Date de télétransmission : 28/03/2025 Date de réception préfecture : 28/03/2025 |
|---|

nombre d'enfants : 25
niveau scolaire : CE1
nombre d'adultes : 3
type de visite : La visite de Guédelon
parcours pédagogique : Les trésors de la nature au Moyen-Age (cycle 2)
atelier : atelier taille de pierre (7 ans et +)

Dejeuners :

menus enfants 12-17 ou adultes : 0
menus enfants 5-11 : 0
menus chauffeurs : 0
paniers pique-nique 12-17, adultes et chauffeurs : 0
paniers pique-nique 5-11 : 0

remarques :

coordonnées :

type: Ecole élémentaire
nom de l'établissement : Ecole Jean Jaurès 1
rue : 82 boulevard Jean Jaures
code postal : 93190
ville : Livry Gargan
pays : France
email : fabien.desurmont@ac-creteil.fr
tel : 0612963414
civilité : M.
nom : Derenèmesnil
prenom : Fabien
fonction: Enseignant

adresse personnelle : utilisez l'adresse de l'établissement

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20250320-2025-03-11-DE Date de télétransmission : 28/03/2025 Date de réception préfecture : 28/03/2025 |
|---|